

50 bonnes raisons pour que la droite ne soit plus majoritaire à la Communauté Urbaine du Grand Nancy en 2014.

Le Président Rossinot veut tout maîtriser et, pour ce faire, il a une capacité à empêcher les initiatives, ou à geler les projets de développement, il distribue les avantages à ses amis pour tenter de conserver une majorité, il organise un traitement inégalitaire des communes et des quartiers sur l'agglomération nancéienne. Tout cela va à l'encontre de l'intérêt public et de la cohésion sociale. Les Grands Nancéiens souffrent. Nous développerons d'ici à 2014, « 50 bonnes raisons pour que la droite ne soit plus majoritaire à la Communauté Urbaine du Grand Nancy en 2014 », par la présentation de 50 dossiers, des petits dossiers, qui paraissent insignifiants, tant ils passent inaperçus, ou encore de gros dossiers... qui paraissent insignifiants tant ils passent inaperçus !

Dossier n° 18 – 28 juin 2013

LE SCANDALE DU LIDO

Décidément, les Conseils de Communauté Urbaine sont de plus en plus insupportables. Les rapports sont longs, et pas transparents. Tout est fait pour que la démocratie ne soit pas. Aucune opposition n'est supportée, les élus d'opposition sont toujours dessous un sujet concernant la piscine du Lido. Nous avons eu droit à un grand numéro des deux vice-présidents concernés "Vous avez été informé, nous vous avons invité à venir voir la piscine du Lido sur place" alors que c'est un mensonge, mais Pierre DESSEIN, maire d'Art-sur-Meurthe, gonflé de toute sa suffisance, plus primaire que jamais, la seule argumentation que le maire de Tomblaine a consisté à dire que celui-ci était ridicule et qu'il ne connaissait rien au sujet. Intellectuellement, on a

On se souvient peut-être que le jour de l'inauguration de la piscine du Lido, André ROSSINOT n'avait pas voulu tenir les discours à la mairie de Tomblaine car il n'a pas assez de respect pour les Tomblainois. Il avait préféré faire ça dans les salons du stade Marcel Picot. Quand il avait pris la parole, il avait parlé de la piscine du Lido à Saint-Max. Je lui avais fait remarquer qu'au bout du parking de la piscine, il y avait 3,50 mètres linéaires sur le territoire de Saint-Max mais que cette piscine du Lido était entièrement située sur le territoire de Tomblaine. Ce qui a amené la majorité de la Communauté Urbaine à donner plusieurs noms successifs à cette piscine pour surtout ne pas dire le gros mot « Tomblaine ». Il y a eu entre autres la « piscine de la rive droite » (sic !). Depuis quelques temps, la Communauté Urbaine a daigné non pas dire la

piscine de Tomblaine (comme on dit la piscine de Laneuveville ou encore Nancy-Thermal) mais l'appeler la piscine du Lido ... à Tomblaine ! Ce n'est pas pour autant que l'on reconnait Tomblaine et la légitimité de ses élus.

Le 21 mai 2012, de terribles inondations ont sinistré plusieurs communes de l'agglomération. Sur ma demande, le Ministre de l'Intérieur Manuel VALLS est venu en visite le lendemain le 22 mai. André ROSSINOT l'a reçu en mairie de Saint-Max, j'étais assis à cette table. Dans sa prise de parole, André ROSSINOT n'a jamais cité le député-maire de Tomblaine et n'a jamais parlé de Tomblaine. Or, 200 familles à Tomblaine ont connu des dégâts et la piscine de Tomblaine a été également sinistrée. Il a fallu attendre plus d'un an le 27 juin 2013 pour que la Communauté Urbaine daigne inviter le maire de Tomblaine pour lui donner des informations sur l'état de cette piscine du Lido, sur les travaux en cours, les plannings et même les dates de reprise de l'activité de la piscine.

Comme par hasard, le 27 juin se trouve être la veille du Conseil de Communauté Urbaine au cours duquel la délibération n°14 est une présentation des rapports annuels des services exploités en régie Culture Sport Loisirs.

On peut penser qu'André ROSSINOT a craint que le maire de Tomblaine n'intervienne au Conseil de Communauté pour se plaindre de n'être toujours pas informé de quoi que ce soit. D'autant plus que cette visite a été très instructive. Le maire de Tomblaine a été reçu par des fonctionnaires de la Communauté Urbaine, plus au courant que lui de la situation de la piscine du Lido, et par deux vice-présidents, car chaque fois qu'il se passe quelque chose sur Tomblaine, plusieurs vice-présidents sont en responsabilité alors que le maire n'a aucune légitimité, c'est la méthode Rossinot.

Parmi ces deux vice-présidents, Eric PENSALFINI, maire de Saint-Max, bien connu pour sa gestion des affaires sportives, discriminatoire vis-à-vis de Tomblaine. Ce qu'il faut retenir de cette visite, c'est que si les travaux sont aussi longs, c'est que la Communauté Urbaine en a profité à l'insu du maire de Tomblaine et à l'insu du grand public pour réparer de graves erreurs dans la conception initiale de cette piscine. En effet, les travaux qui étaient prévus au départ pour une fin d'opération en septembre 2013 et qui ne permettront à l'arrivée qu'une réouverture au public fin décembre 2013, **auront coûté 1,9 million au contribuable**.

Dans ces travaux, il y a bien sûr :

- les réparations suite au sinistre (le maire de Tomblaine a enfin été informé de l'étendue des dégâts),
- des travaux d'entretien qui étaient prévus pour 2014 mais qu'on a décidé de faire en 2013 sans que jamais cela n'ait été discuté par les élus,
- et ... des travaux de mise aux normes, d'accessibilité et de sécurité car cette piscine était en la matière dramatiquement en défaut vis-à-vis des normes existantes, des normes 2015 mais aussi il est constaté des difficultés de fonctionnement dues à la conception.

Ce qui est grave, c'est que le maire de Tomblaine est responsable mais qu'il n'est pas

informé, et que l'accès à la piscine ne lui est pas possible, c'est la méthode Rossinot. Dans leur grande bonté, les vice-présidents de la Communauté Urbaine ont bien voulu présenter l'architecte au maire de Tomblaine. Il lui a été dit : « on vous enverra copie de la newsletter qui informera le grand public de la date d'ouverture de la piscine » (véridique). A aucun moment, ces gens-là n'ont imaginé qu'il pouvait y avoir une visite de la Commission de sécurité et de la Commission d'accessibilité pour valider la réouverture et que c'était le maire de la commune concernée qui signait l'arrêté de réouverture. Peut-être auraient-ils pu demander au maire de Tomblaine son avis sur les dates de réouverture ?

Les travaux à réaliser sont : suite au sinistre, changement de tous les systèmes électriques de toutes les centrales de ventilation, changement des deux centrales de traitement d'air (il est indiqué que cela permettra un meilleur confort des usagers et des employés ce qui signifie que ce n'était peut-être pas le cas précédemment !!!), toute la partie électrique du système de filtration d'eau, le changement des chaudières (est-ce vraiment suite au sinistre puisqu'on me dit qu'elles avaient 10 ans et que l'isolation était hors service).

Le reste des travaux est uniquement dû au fait que cette piscine n'était pas aux normes

La liste est impressionnante : les portes principales d'accès n'étaient pas aux normes et insuffisamment larges, elles sont changées, les rambardes de sécurité n'étaient pas aux normes, il est reconnu que certains espaces (vestiaires) n'étaient pas assez « opérationnels », les zones de déchaussage étaient trop étroites (souvenez-vous le nombre de fois où j'ai dénoncé les conditions dans lesquelles les scolaires étaient accueillis précipitamment avec insuffisamment d'espace), les vestiaires collectifs n'étaient pas aux normes, l'accessibilité non plus, les zones de retournement pour fauteuils roulants pour personnes handicapées doivent être planes, elles ne l'étaient pas, les rampes d'accès pour fauteuils roulants n'étaient pas conformes (pente trop raide), les portes d'accès étaient trop étroites, il n'y avait pas de main courante pour accéder au pédiluve en particulier pour les personnes handicapées, il n'y avait pas de barre pour les personnes handicapées dans les toilettes. Cela devient presque comique lorsqu'on entend Monsieur PENSALFINI déclarer fier de lui « sur le Pôle aquatique, on a le label handicapé » car manifestement le handicap est seulement pris en considération aujourd'hui. Il sera prévu un cheminement pour malvoyants, cette piscine existe depuis 10 ans dans cet état. Et puis pour l'anecdote, un jacuzzi a été sinistré, il a fallu casser un mur extérieur pour l'extraire et faire entrer le nouveau jacuzzi. Que de frais inconsidérés à la charge des contribuables ! Si la majorité de la Communauté Urbaine avait un peu plus partagé ce dossier, il aurait été traité de façon plus sérieuse et on n'en serait pas là. Il est urgent que la majorité de la Communauté Urbaine du Grand Nancy change.

